

Groupe Nouvelle-Aquitaine Eau et Assainissement

Atelier – collectivités et institutions

Les dispositifs de soutien aux acteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

16 septembre 2020 de 10h à 13h

Atelier animé par SO Coopération et appuyé par le pS-Eau qui s'est déroulé en présentiel et en visioconférence.

Introduction – par Marion Leriche de SO Coopération

Retrouvez la présentation power point avec le déroulé de l'atelier

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du groupe Nouvelle-Aquitaine Eau et Assainissement de SO Coopération. Lors de la réunion de lancement du 20 novembre 2019, les acteurs ont souhaité qu'une réunion d'échange dédiée aux collectivités ayant des dispositifs de soutien aux acteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement soit organisée.

Informations et outils sont déjà en ligne sur le site de SO Coopération sur l'onglet dédié au groupe : <https://www.socooperation.org/les-outils-eau-et-assainissement>

Les objectifs de cet atelier sont :

- Partager les informations sur les différents dispositifs de soutien aux acteurs dans le domaine de l'accès à l'eau et l'assainissement (ODD n°6)
- Échanger autour des difficultés rencontrées et des bonnes pratiques
- Aller vers une meilleure articulation entre les dispositifs
- Réfléchir à la mutualisation de moyens (ex : évaluation, pilotage, financements)

Les participants sont des représentants des collectivités et institutions ayant des dispositifs de soutien aux porteurs de projets de coopération et de solidarité internationale dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement (E&A) ou multi thématiques en Nouvelle-Aquitaine (*liste des participants en annexe*).

Concernant les attentes vis-à-vis de cet atelier, les participants ont exprimé à travers le questionnaire préparatoire :

- Améliorer notre dispositif et harmoniser notamment les calendriers ou les procédures
- Une mise en réseau et la recherche de méthodes et d'idées
- Échanges et partage d'expérience en vue de faire évoluer notre dispositif
- Partage d'informations sur les porteurs de projets, coordination

Concernant la mutualisation de moyens, les collectivités indiquent y être enclin mais pas à plus long terme et éventuellement dans le cadre d'un projet mutualisé.

L'action extérieure des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement – par Irvina Parrel du pS-Eau

L'aide publique au développement (APD) des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Nouvelle-Aquitaine : rappel du dispositif 1% et des modalités d'effets leviers avec les Agences de l'eau, évocation des dispositifs AFD et MEAE.

[Retrouvez la présentation du pS-Eau](#)

Récapitulatif des dispositifs existants

Voir le tableau en annexe

Les Agences de l'eau ont une volonté de cohérence à l'échelle de leur bassin et de coopération institutionnelle forte. Leurs actions internationales se situent autour de 3 axes : appui aux porteurs de projets de solidarité internationale, coopération internationale et action d'urgence.

Deux actualités à destination des collectivités :

- Un appel à projets inter-agences destiné aux collectivités territoriales et associations et pour soutenir les projets sur les territoires de coopération institutionnelle des Agences sortira au printemps 2021 (non encore validé par les CA des agences)
- L'AEAG va lancer un appel à projet à destination des collectivités du bassin pour de nouvelles coopération/projets dans les 19 pays prioritaires de l'APD d'ici fin 2020

Synthèse des dispositifs liés à l'E&A en Nouvelle-Aquitaine :

- 4 appels à projets dont 2 spécifiques au domaine de l'eau et de l'assainissement
- 5 autres dispositifs au fil de l'eau
- 1 en cour de construction
- 7 portés par des EPCI ayant la compétence eau et assainissement (via le 1%)
- 1 l'échelle nationale, 1 à l'échelle régionale, 2 à l'échelle de bassin, 3 à l'échelle départementale, 2 à l'échelle de l'agglomération

Partage d'expériences

Ce qui fonctionne bien dans les dispositifs :

Le relationnel avec les associations et les partenaires de la coopération décentralisée pour le suivi des projets.

Les difficultés rencontrées avec les dispositifs

Les candidats ne lisent pas correctement le règlement mis en ligne, il manque des informations ou des documents.

- Il faut les encourager davantage à se faire accompagner par les réseaux. Dans le domaine de l'E&A des co-accompagnements pS-Eau/ SO Coopération sont proposés.

L'enveloppe n'est parfois pas consommée, ou alors insuffisante selon les dispositifs.

- Avec l'appel à projets Développement Solidaire (DS) de la Région : 10% des projets déposés sont dans le domaine E&A, 7 projets soutenus depuis 2017 sur 25 déposés. Cela pose la question de la qualité des projets que les accompagnements peuvent améliorer.
- Le public cible est parfois très limité à l'instar de Grand Poitiers (seulement pour les associations des communes de l'agglomération dépendant de la régie) ou d'Eaux de Vienne (seulement des projets au Burkina Faso)

Lourdeur administrative pour le suivi des dossiers.

- L'articulation entre les services relations internationales et eau/assainissement est à clarifier pour une répartition des rôles et des tâches fluides.

Échanges :

- Quel est le temps RH pour gérer/coordonner un dispositif ?
 - Cela dépend du volume de l'enveloppe, du nombre de projet à instruire. Le temps de travail est plus important au moment de la sortie de l'appel à projets.
 - L'instruction commune et/ou le guichet unique peut faciliter la tâche. Par exemple la région, s'appuie sur l'expertise des Agences de l'eau.
- Que faire pour faciliter la tâche des porteurs de projets ?
 - Définir les calendriers en amont pour que les porteurs de projets puissent se préparer et pouvoir améliorer la communication, ce qui permet également aux bailleurs de mieux s'organiser
 - Travailler sur des dossiers uniques qui facilitent également l'instruction
 - Simplifier formulaires et règlements

Les dispositifs financent-ils de l'investissement ?

- Certains financent de l'investissement, comme les Agences de l'eau et d'autres très peu comme l'appel à projet DS du CRNA qui finance surtout l'aspect formation, renforcement des compétences... dans un souci de pérennité des infrastructures et des modes de gestion.
- Grâce aux co-financements, les porteurs de projets peuvent trouver des financements complémentaires.

Perspectives et conclusion

3 perspectives ressortent de l'atelier :

1/ Le suivi/évaluation :

C'est un point important que les collectivités souhaitent développer.

Encore peu de dispositifs sont aujourd'hui dotés de système de suivi/évaluation hors rapports finaux envoyés par les porteurs de projets.

Le CRNA fait des missions d'évaluations dans les pays dans lesquels il y a un nombre important de projets soutenus. Depuis 2016 : au Maroc, Bénin, Sénégal.

Plus qu'une mission d'évaluation, il s'agit plus d'un constat de ce qui a été fait. Le CRNA s'inscrit dans une démarche partenariale avec le porteur de projet.

Cela permet d'améliorer les dispositifs d'appui et capitaliser sur les projets mis en œuvre.

L'AELB prévoit d'organiser une mission d'évaluation au Burkina Faso sous réserve du contexte sanitaire et sécuritaire.

Pistes d'actions :

- Développer des missions communes de suivi/évaluation pour mutualiser les coûts.
Première étape : s'informer, via SO Coopération des missions des uns et des autres.
- S'appuyer sur les réseaux partenaires du pS-Eau (ex : Ranneau à Madagascar, ACTEA au Burkina Faso). Le pS-Eau effectue régulièrement des missions d'animation et peut se déplacer pour mener des missions d'évaluation ponctuelles.
- Le pS-Eau a élaboré une publication « le suivi évaluation à l'usage des partenaires financiers du secteur eau et assainissement » [consultable en ligne](#).

Une journée de formation/ accompagnement est proposée aux collectivités sur le suivi/évaluation des projets soutenus dans le domaine de l'E&A fin 2020 début 2021

2/ La communication

La communication autour des dispositifs est à améliorer auprès des citoyens.

Pistes d'actions :

- Le lancement d'appel à projets permet d'améliorer la communication et d'organiser un évènement avec les porteurs de projets, élus et techniciens. Des co-accompagnements pS-Eau/SO Coopération peuvent être proposés aux porteurs de projet à la marge de l'évènement.
- Améliorer la visibilité par de la documentation claire (règlement et formulaire) et les rendre accessible pour que les réseaux puissent les relayer via leurs outils de communication : sites internet, lettre d'informations, réseaux sociaux

3/ L'articulation entre dispositifs

L'articulation des dispositifs serait à améliorer pour pouvoir soutenir des projets de qualité et faire gagner du temps aux porteurs de projets. Cela permettrait de faire gagner en efficacité les services techniques pour l'instruction et le suivi des dossiers.

Cette démarche, à long terme, pourrait permettre une meilleure cohérence territoriale et optimiser des moyens.

Piste d'action :

- 1^{ères} étape pour améliorer l'articulation : recenser les projets soutenus sur les 3 dernières années. Il est proposé aux collectivités de remplir un tableau de capitalisation et de le transmettre à SO Coopération avant la fin 2020.

Conclusion

Dans un contexte d'alternance politique, il est important que les élus soient impliqués et portent les dispositifs. Certains vont chercher à pérenniser leurs dispositifs avec de nouvelles équipes élues, d'autre à les faire monter en charge et/ou à élargir leur public.

Le 1% sécurise ces dispositifs et l'accès essentiel à l'eau et à l'assainissement reste souvent une priorité politique en France et à l'internationale.

SO Coopération souhaite améliorer l'articulation des dispositifs régionaux de soutien aux acteurs dans le domaine de la solidarité et coopération internationales. Un fond de soutien commun public/privé multi thématique est une piste de réflexion.

Un atelier à destination des collectivités dans le cadre du groupe Nouvelle-Aquitaine Eau et Assainissement sera proposée en 2021 sur un format similaire.



Le 10ème [salon Cycl'eau](#), évènement majeur de la filière de l'eau, se déroulera du 7 au 9 avril 2021 à Bordeaux. Il est proposé de donner un espace pour valoriser l'action extérieure des collectivités territoriales. Dans le cadre du groupe Nouvelle-Aquitaine Eau et Assainissement, SO Coopération participera au comité de pilotage de Cycl'eau et proposera des actions pour l'édition 2021.



Contact :

Marion Leriche – chargée de mission SO Coopération
m.leriche@socooperation.org - 05 49 55 50 46

Avec le soutien de :



MINISTÈRE
DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



En partenariat avec :



Annexe 1 – liste des participants

En présentiel

Nom de la collectivité/structure	Nom du participant	Fonction
<i>Agence de l'eau Adour Garonne</i>	Eric Pécherand	Redevances & Relations Internationales
<i>Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine</i>	Delphine Langlade	Chargée de mission Coopération internationale
	Alexandra Naud	Cheffe de service
<i>Bordeaux Métropole</i>	Marie-Pierre Devin	Chargée de mission
<i>Syndicat Eau 47</i>	Gérard Pénidon	Directeur
	Caroline Montoux	Chargée de communication
<i>pS-Eau</i>	Irvina Parrel	Chargée de mission
<i>SO Coopération</i>	Marion Leriche	Chargée de mission
	Magali Nogués	Chargée de mission
<i>CYCL'EAU</i>	Jean-Claude Lasserre	Président

En visioconférence

Nom de la collectivité/structure	Nom du participant	Fonction
<i>Syndicat Eaux de Vienne</i>	Emmanuelle LAFONT	Assistante de direction Direction de l'Exploitation et des Territoires
<i>Agence de l'eau Loire Bretagne</i>	Hervé Gilliard	Chef de projet Relations internationales / planification
<i>Grand Poitiers</i>	Dany Coineau	Vice-présidente. Eau, assainissement, grand cycle de l'eau, biodiversité et qualité environnementale.
	Stéphane Depont	Directeur Direction Eau - Assainissement
	Jérôme Rat	Responsable Administratif Direction Eau –Assainissement
<i>Grand Angoulême</i>	MAUREL Marion	Responsable du Pôle Coopérations Internationales, Contractualisations et Cofinancements
	Christian Broudin	Responsable Assainissement
<i>Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine</i>	Karine Bourdeix	Gestionnaire administratif et financier
<i>Limoges Métropole</i>	Matthieu Gomes	Chargé de mission coopération décentralisée

Excusés

Nom de la collectivité/structure	Nom du participant	Fonction
<i>Conseil Départemental des Pyrénées Atlantique</i>	Kristen JACOB	Responsable Mission Coopération transfrontalière et extérieure

Invité

Nom de la collectivité/structure	Nom du participant	Fonction
<i>Grand Périgueux</i>	Nicolas Vitel	Directeur adjoint "Pôle stratégies territoriales"

Annexe 2 – tableau récapitulatif des dispositifs de financements

Nom de la collectivité	Nom du dispositif	Date de création	Enveloppe disponible	Nombre de projet soutenu	Calendrier	Public cible	Documents de références (règlement, formulaire...)	Critères d’instruction	Modalités d’instructions
<i>Agence de l’eau Adour Garonne</i>		Début des financements en 2005 (début loi Oudin)	1,6M€ en moyenne ces deux dernières années.	Une vingtaine de projets ces deux dernières années.	Au fil de l’eau / Commissions AEAG 3-4 par an	collectivités du bassin et associations soutenues par une collectivité du bassin	Retrouvez formulaire et règlement en ligne en cliquant	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de l’aide d’une CT du bassin AG (5% du budget total) - 50% du budget total pour les asso et 80% pour les CT. - Versement : 70% et 30% en reliquat. 	Un instructeur central à Toulouse. (différentes commissions selon si la subv est > à 50k€ ou non)
<i>Agence de l’eau Loire Bretagne</i>	aide - Action internationale - coopération décentralisée	Début des financements en 2006	3,1 M€, en Nouvelle-Aquitaine environ 400 000€/an	plus de 100 projets ces 2 dernières années.	2 commissions internationales composées de membres du comité de bassin par an : en mai et octobre + CA qui décide des attributions financières	collectivités du bassin et associations soutenues par une collectivité du bassin	Retrouvez formules et règlement en ligne en cliquant	<ul style="list-style-type: none"> -Disposer de l’aide d’une CT du bassin LB (5% du budget total). Et 5% partenaire local -50% du budget total pour les asso et 70% pour les CT. -Versement : 70% et 30% en reliquat. 	-suivi administratif et financier dans les 5 délégations
<i>Bordeaux Métropole</i>	Appels à projets tous les 2/3 ans. (associations et partenaires de	financements depuis 2007, depuis 2013 fond commun avec l’AEAG, guichet	200 000 euros/an soit 600 000 €/session	Une dizaine/ap pel à projets	actuellement appel à projets 2019-2021 en cours, prochain lancement	Associations au plan nationale et partenaires de coopération décentralisé		<ul style="list-style-type: none"> - financement entre 15 et 40% du budget global, cofinancement de 50 000euros maximum -priorité aux territoires partenaires de 	Comité de sélection élus/experts/acteurs locaux de la solidarité internationale



Nom de la collectivité	Nom du dispositif	Date de création	Enveloppe disponible	Nombre de projet soutenu	Calendrier	Public cible	Documents de références (règlement, formulaire...)	Critères d'instruction	Modalités d'instructions
	coopération décentralisé)	unique mais 2 dossiers distincts			en 2022 voir 2021	e		Bordeaux Métropole	
<i>Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine</i>	Appel à projets Développement solidaire (pas seulement E&A)	Financement budget général depuis 2016	Jusque 100k€ par an pour les projets E&A 550000€ total de l'enveloppe de l'AAP	environ 3 à 4 /an	2 sessions par an : mars /juin	acteurs de Nouvelle-Aquitaine	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/appel-projets-de-developpement-solidaire-2020	aide maximum de 50% du projet pour 30 000€/an sur 3 ans max. -Thématique en lien avec les compétences régionales -Pays bénéficiant APD -Attention particulière sur la démarche partenariale et l'intérêt local	CCRCI
<i>Grand Périgueux</i>	Solidarité Eau et Assainissement	Financements loi Oudin depuis 2014. AaP mis en place en 2018			2 lancements: 2018 et 2019	Associations, établissements scolaires, communes du Grand Périgueux, entreprises		projet ECSI sur le territoire ou à l'international	Comité de sélection
<i>Grand Poitiers</i>		Financements depuis 2008, pour les projets d'accès à l'eau et 2010 également à l'assainissement	100 K€ ces deux dernières années. 160 000 euros/an de budget disponible	3 projets en moyenne par an, mais peut aller jusqu'à 7 37 depuis 2008	Avant fin mai pour délibération en juin/juillet	Association dont le siège est à Grand Poitiers (public cible limité)			Instruit par la direction E&A, échanges entre techniciens et élus, pas de comité d'expert



Nom de la collectivité	Nom du dispositif	Date de création	Enveloppe disponible	Nombre de projet soutenu	Calendrier	Public cible	Documents de références (règlement, formulaire...)	Critères d'instruction	Modalités d'instructions
<i>Syndicat Eau 47</i>	Fonds de solidarité international	Financement loi Oudin depuis 2012 mais soutien aux acteurs depuis 1986	5k€ maxi par projet pour une enveloppe annuelle de 20000€, elle n'est jamais consommé	Entre 40 et 50 depuis 1986	Au fil de l'eau	Associations humanitaires du 47 prioritairement	La priorité d'attribution est donné aux associations dont le siège est basé en Lot-Et-Garonne, puis en Nouvelle-Aquitaine, puis en Occitanie et enfin la France entière.	http://www.eau47.fr/fo-nds-de-solidarite.html Le projet doit être lié à l'eau potable et/ou à l'assainissement collectif ou non collectif. La domiciliation bancaire doit être française. Co-financement du projet obligatoire. Le plan de financement du projet doit faire apparaître des fonds propres de l'association.30% de cofinancement max.	Commission ad hoc « solidarité internationale »
<i>Syndicat Eaux de Vienne</i>	Aide à la coopération décentralisée	dispositif depuis 2018, n'a pas encore délibéré le 1%	20 k€/an	3 à 4 projets	Budget annuel	Asso comité de jumelage de la Vienne, des actions AEP et ASSAI au Burkina Faso. Réflexion pour élargir le public.	Pas de formulaire : un mémoire explicatif du projet, un chiffrage estimatif, le budget de l'asso et ses statuts.	Asso installées depuis longtemps et petits projets	Instruction par legroupe projet coopération décentralisée et présentation en commission

Nom de la collectivité	Nom du dispositif	Date de création	Enveloppe disponible	Nombre de projet soutenu	Calendrier	Public cible	Documents de références (règlement, formulaire...)	Critères d'instruction	Modalités d'instructions
<i>Grand Angoulême</i>	<i>(en construction)</i>		30 000 €/an via le 1%						
<i>Conseil Départemental des Pyrénées Atlantique</i>	<i>(pas seulement E&A)</i>	Financements depuis 2014	10 k€ en moyenne	2-4 projets par an					
<i>Limoges Métropole</i>	Pas encore d'aap, aide ponctuelle à des associations du territoire								